99_DE-067-216704718-20240228-2024_AFFECT



République française Commune de Souffelweyersheim Arrondissement de Strasbourg-Ville Département du Bos-Rhin

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2024 sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élus absents : 05
Élus présents : 24	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 04

05/2024 - Affectation du résultat 2023

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement cidessous :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de fonctionnement		
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 143 159,69 €	
B. Résultat antérieur reporté ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 648 937,80 €	
C. Résultat à affecter	3 792 097,49 €	
= A +B (hors restes à réaliser)		
(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)		
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit)		
R 001 (si excédent)	2 846 585,77 €	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement	-1 497 519,62 €	
Besoin de financement F = D + E	1 349 066,15 €	
AFFECTATION = C + G + H	3 792 097,49 €	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement		
G = au minimum couverture du besoin de financement F		
Affectation en réserves R1068 investissement	1 500 000,00 €	
2) H. Report en fonctionnement R 002	2 292 097,49 €	
DEFICIT REPORTE D 002		

Le Conseil Municipal,

- VU les articles L.2311-5 et R.2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'exposé de Monsieur le Maire et le besoin de financement des dépenses d'investissement nouvelles ;
- Considérant les excédents et déficits d'exécution constatés au niveau du Compte Administratif 2023 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de fonctionnement		
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 143 159,69 €	
B. Résultat antérieur reporté ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 648 937,80 €	
C. Résultat à affecter	3 792 097,49 €	
= A +B (hors restes à réaliser)		
(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)		
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit)		
R 001 (si excédent)	2 846 585,77 €	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-1 497 519,62 €	
Besoin de financement F = D+E	1 349 066,15 €	
AFFECTATION = C + G + H	3 792 097,49 €	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement		
G = au minimum couverture du besoin de financement F		
Affectation en réserves R1068 investissement	1 500 000,00 €	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	2 292 097,49 €	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)		

PREND ACTE que ces décisions d'affectation seront intégrées dans le budget primitif 2024.

Pour extrait conforme

e Secrétaire de séance

Nadia THOMAS

Souffelweyersheim, le 28 février 2024

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le 2 8 FEV. 2023